











Les étudiants ne sont pas des moyens de remplacement!

Dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants et de sa politique de suppressions de postes (entre autres 3000 TZR), le Ministère par l'intermédiaire des Rectorats a recours à des expédients. Ils appliquent la circulaire du 20 août qui instaure des stages d'une durée de 108 heures pour les étudiants inscrits aux concours, permettant de leur confier des classes en responsabilité et de les utiliser comme moyens de remplacement - voire de libérer le professeur en charge de la classe pour lui confier d'autres tâches.

Cette mesure est un déni du droit des étudiants à une véritable formation, qui passe sur le terrain par des stages d'observation et de pratique accompagnée, non par un apprentissage sur le tas, même assorti d'une prime. Elle manifeste un véritable manque de respect pour les élèves qui ont besoin de professeurs formés et qualifiés, non d'étudiants livrés à eux-mêmes. Elle empêche la préparation efficace des concours inchangés cette année. Elle traduit le peu de considération du Ministère pour les personnels en poste, qu'il est prêt à déplacer pour parer au plus pressé, et pour la qualité de l'enseignement en général.

Les organisations syndicales d'enseignants et d'étudiants, FSU, CGT Educ'action, Sud-Education, SGEN-CFDT, FNEC-FP-FO, UNEF, ...demandent:

- au ministère l'abandon de sa réforme de formation des maîtres au profit d'un tout autre projet et le retrait de la circulaire du 20 août.
- au Recteur de l'Académie de Rouen de renoncer à appliquer le dispositif.

Elles appellent:

- l'ensemble des personnels et des usagers à alerter les collègues, les parents, les élus en cas de mise en place au plan local,
 - les tuteurs et maîtres formateurs à refuser d'être tuteur d'étudiants en responsabilité,
- les enseignants du 1^{er} degré à exiger d'être remplacés par des brigades stages dont c'est la fonction.

Elles rappellent leur attachement aux « stages en observation » et/ou « en pratique accompagnée » sous le contrôle d'un tuteur de l'Education Nationale, ce qui dans le cadre réglementaire de la formation des enseignants, garantit pour les élèves un enseignement de qualité et s'opposent, en particulier, à tout exercice en responsabilité de missions d'enseignement par des étudiants non formés et seuls dans les classes.

Elles réclament des mesures de fond, seules à même de régler les problèmes :

- revoir le budget pour 2010 et recréer des postes de remplaçants pour les écoles, les collèges et les lycées;
- pour les lauréats du concours 2010, le maintien d'une année de formation sous sa forme
 - programmer les recrutements sur plusieurs années ;
- instaurer une réelle allocation d'autonomie pour les jeunes ainsi que des pré-recrutements permettant aux futurs enseignants d'étudier et de se former dans de bonnes conditions.

Une audience est demandée à madame le Recteur.